

L'article ci-dessous, issu du quotidien Les Echos, fait état de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) en cours dans notre entreprise.

Les Echos Mardi 26 septembre 2017

## Salaires : premier round de négociations dans les banques

### BANQUE

Les NAO bancaires ont débuté fin septembre par des négociations chez BNP Paribas.

Edouard Lederer  
@EdouardLederer

Une entrée en matière plutôt austère. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) s'affichent pour l'heure en retrait par rapport aux accords passés l'an dernier. Comme chaque année, c'est BNP Paribas qui a ouvert le bal le 19 septembre. Les négociations au sein de la première banque française donnent ainsi le « la » pour l'ensemble du secteur.

Ce premier round de négociations – il doit a priori y en avoir trois au total – a été jugé selon les cas « décevant » voire « au ralenti » par les organisations syndicales qui ont communiqué chacune de leur côté. La banque estime qu'il est trop tôt pour se prononcer, car les discussions courent jusqu'à la fin octobre. « En l'état actuel des propositions, on ne s'inscrit pas dans une signature », déplore Joël Debausse, délégué syndical national adjoint SNB/CFE-CGC chez BNP Paribas SA.

La base de discussion comprend le maintien d'une enveloppe globale consacrée aux augmentations individuelles de 1,5 % de la masse salariale, tan-

dis qu'aucune mesure d'augmentation générale collective n'est prévue.

Pour les représentants du personnel, les discussions butent en particulier sur le montant d'une prime que pourraient toucher les 40.000 salariés du groupe en France, dont 25.000 dans la banque de détail. La direction a ainsi proposé 500 euros sous une forme à définir. Or, il y a deux ans, les organisations syndicales avaient justement refusé de signer un accord sur la base de ce montant.

### Des accords en ligne avec ceux de l'an dernier

L'an dernier, en comparaison, la prime avait atteint 1.000 euros, accompagnés d'une mesure d'abondement en cas de versement de 70 euros sur un fonds épargne entreprise. Ce « package » avait emporté l'adhésion des syndicats. Par ailleurs, le redémarrage de l'inflation, encore quasi-nulle l'an dernier, pèse dans l'esprit des partenaires sociaux.

La prudence des banques peut se comprendre dans un climat encore fragile pour la banque de détail. « Pour préparer les NAO, les banques s'appuient principalement sur les résultats de l'année 2016 et ceux du premier semestre 2017, et par ailleurs sur les perspectives économiques plus générales. Avec des résultats stables à légèrement meilleurs, les principaux réseaux devraient a priori rester en ligne avec ce qui a été négocié l'an dernier », estime Khalil Aït-Mouloud, consultant chez Willis Towers Watson.

Outre les montants engagés, les partenaires sociaux resteront attentifs à l'équilibre entre mesures générales collectives, et les augmentations individuelles discrétionnaires qui se font plus fréquentes. Les discussions, à travers l'ensemble des banques concernées, devraient se décanter d'ici au mois de novembre. ■

La première réunion du 19 septembre a fait l'objet d'une proposition de la Direction qui, à 100 € près, est identique à celle de l'an dernier lors de la première réunion, sans tenir compte des revendications des représentants **FO Banques BNPP**.

Pour **FO Banques BNPP**, cet article ne reflète pas la réalité des débats.

Nous avons rappelé à la Direction nos revendications reprises ci-dessous.

### Revendications FO



« En l'état actuel des propositions, on ne s'inscrit pas dans une signature. »

JOËL DEBAUSSE  
Délégué syndical national adjoint SNB/CFE-CGC chez BNP Paribas SA

Nos convictions sont les vôtres ? Alors rejoignez-nous ! [Cliquez ici](#)



❖ Des mesures générales

Augmentation pérenne par tranches de salaires	
< 35 000	1 400 €
De 35 001 à 45 000	1 200 €
De 45 001 à 55 000	1 000 €
De 55 001 à 75 000	800 €
75 001 et +	600 €

Salaires minimums pour les seniors Plafond S.S. : 39 228 €	
Niveau B	70% du plafond SS
Niveau C	75 % du plafond SS
Niveau D	80 % du plafond SS
Niveau E	85 % du plafond SS
Niveau F	90 % du plafond SS
Niveau G	95 % du plafond SS
Niveau H	100 % du plafond SS

❖ Des mesures annexes

- Mesures Egalités H/F une enveloppe de 2 M€
- Révision de la grille des substances
- Fixer une fréquence minimum de 30 mois pour les salaires jusqu'à 40 000€ et de 36 mois au-delà
- Généralisation des frais de transport pour l'ensemble des salariés Ile de France et Province
- Demande d'ouverture de négociation pour mettre en place la subrogation
- Revalorisation de la prime ASF

Comme vous pouvez le remarquer, nous avons construit une proposition précise et équitable pour chaque salarié.

*Nous ne comprenons pas les propos tenus dans l'article !*

*Est-ce une interprétation du rédacteur du quotidien Les Echos, ou est-ce le représentant des salariés cité qui a rédigé ce texte ?*

**FO Banques BNPP** a revendiqué une augmentation **du pouvoir d'achat des salariés par une mesure pérenne significative.**

**FO Banques BNPP** n'est pas dans la position de valider la première proposition de la Direction voire, encore moins, de valider une signature.

La NAO est une négociation importante. Nous ne devons pas être dans une posture, mais unis dans l'intérêt de tous les salariés.

Nous vous rappelons que cela fait déjà plusieurs années que nous n'avons pas obtenu d'augmentation pérenne digne de ce nom et que nous entendons toujours le même discours de la part de la Direction : « la crise, la concurrence des autres banques, la Participation et l'Intéressement ... », cela malgré de bons résultats.

**Nous avons besoin de vous pour faire évoluer la négociation.**

La prochaine réunion aura lieu le 5 octobre 2017.

Faites-nous part de vos remarques par le biais de notre adresse mail : [ICI](mailto:ICI)

Nos convictions sont les vôtres ? Alors rejoignez-nous ! [Cliquez ici](#)



@FoBNPParibas

Délégation Nationale FO Banques BNP Paribas

32 rue de Clignancourt - 75018 Paris - ACI : CSDRCA1 - Tél. : 01 40 14 38 24 - Fax : 01 40 14 60 05



web